



ECHOS *de la* MONUSCO

Volume VIII - N°55 • Mars 2016



Parité et égalité :
le temps de l'action



Photo MONUSCO/James Gadin

Maman S. Sidikou répondant aux questions des journalistes, suite à la réunion du Conseil de Sécurité sur la situation en RDC.

Égalité des sexes : au-delà des mots, des actes concrets attendus

Par Charles Antoine Bambara*

C'est maintenant devenu une tradition bien établie que cette célébration du 8 mars dans le monde. Cette année ne déroge pas à la règle. Le thème retenu au niveau international était : « *Pour un monde 50-50 en 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes* ». Cette ambition s'inscrit dans la perspective des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est également inscrit dans la même dynamique en retenant au niveau national le thème suivant : « *Appliquons la parité homme-femme ; maintenant dans la paix pour un développement durable d'ici 2030* ».



La MONUSCO et l'ensemble des Agences, Fonds et Programmes du système des Nations Unies restent mobilisés aux côtés des autorités congolaises pour traduire les bonnes intentions ainsi proclamées en actes, pour que les femmes puissent enfin jouir pleinement de tous les droits humains fondamentaux et inaliénables. En effet, il est grand temps pour que les nombreuses injustices dont elles souffrent prennent fin. Depuis 1975, année au cours de laquelle les Nations Unies ont entamé la célébration de la Journée internationale pour les droits de la femme, de nombreuses initiatives ont été lancées pour réduire l'écart entre les sexes dans la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales. Il est indéniable que certains progrès ont été enregistrés, notamment dans le domaine de l'éducation de base, de l'accès aux soins de santé, et même dans la participation des femmes à la vie politique et économique de leur pays.

Néanmoins, il y a encore beaucoup de travail à faire, notamment dans la lutte contre les violences basées sur le genre et les abus sexuels. De même, il ne suffit pas seulement d'envoyer les filles à l'école, encore faut-il s'assurer qu'elles y restent, le plus longtemps possible, afin de pouvoir obtenir les diplômes et qualifications nécessaires qui leur permettront de s'émanciper. Il est également essentiel de s'assurer qu'à travail égal, la femme reçoive la même rémunération que son collègue de sexe masculin. Sur le plan politique, les femmes ne veulent plus se contenter d'occuper des postes considérés comme de second rang, dans les administrations publiques et autres fonctions électives. Bon nombre d'entre elles ont les qualifications requises pour occuper des postes importants, aussi bien dans les gouvernements que dans les parlements et d'autres institutions publiques. Les Partis politiques doivent être plus ouverts et permettre l'émergence de candidatures féminines aux postes électifs, que ce soit au niveau des conseils municipaux ou des Parlements, tant provinciaux que nationaux.

Sommaire

Point de vue

3 Fifty-Fifty, c'est vite dit !

Actualité

4 Maman Sidikou réitère la nécessité du dialogue pour sortir le processus électoral de l'impasse

Dossier

- 6 Pourquoi célébrer le 8 mars ?
- 8 Pour une approche inclusive dans le maintien de la paix : La nécessité d'un changement de paradigme
- 10 De l'importance de la représentation des femmes au sein de la Force de la MONUSCO
- 11 UNPOL : les femmes de plus en plus présentes
- 12 Genre et élections : la MONUSCO appuie le combat des femmes pour une meilleure représentation politique

Interview

- 13 La RDC compte bien relever le défi de la parité, selon Mme Lucie Kipele Aky-Azua, Ministre de la Femme, Famille et Enfant
- 14 Espérance Mawanzo, Directrice de l'Observatoire de la Parité en RDC : « Un monde 50-50 en 2030, c'est réaliste et possible à condition d'agir dès à présent »

Echos des Secteurs

- 16 Célébrations de la Journée internationale et du Mois de la femme à travers la RDC

Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Chef Unité des Publications
Aissatou Laba Toure

Rédacteur-en-Chef
Abdourahmane Diallo

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

Contributeurs

Fatou Jobe, Jamila Seftaoui, Joane Naughton, Solange Guilavogui, Lansana Dabo, Marcelline Comlan, Denise M. Mwasi, Jean-Tobie Okala, Fathya Waberi, Pamela Lubaki, Yulu Kabamba, Tom Tshibangu



Des jeunes filles venues participer à la 5^{ème} édition du marathon féminin organisé à Kinshasa par l'ONG Free box initiative et la MONUSCO

Photo: MONUSCO/Michael Ali

Fifty-Fifty, c'est vite dit !

Par Aïssatou Laba Toure/MONUSCO

Ce n'est pas que je n'y crois pas, c'est que j'aimerais que cela commence! Horizon 2030 là, comme diraient nos amis ivoiriens, on ne sait pas c'est quand même. Pour eux comme pour moi, la promesse est un plat qui se mange chaud. Et d'ailleurs pourquoi attendre, on attend qui, les femmes ? Elles sont prêtes depuis... La parité, ce n'est pas un mot abstrait : c'est 50 femmes pour 50 hommes, point, barre ! A l'Assemblée Nationale, au Gouvernement, dans toutes les instances de décision, dans la rue, à la gare, au marché... Ha oui, un ami me disait: "d'accord, on veut bien des femmes (que c'est péremptoire) mais il faut qu'elles soient compétentes". Les yeux grands ouverts je lui demande : "et qui décide de leur compétence? Des incompetents ? Laissez-moi voir : on a eu Hitler, ldy Amin Dada, Bokassa... Ca suffit ? Je peux continuer et en trouver même des plus contemporains, mais j'arrête, c'est mieux pour tout le monde".

Les sociétés sont composées d'hommes, de femmes, de garçons et de filles. Avec les mêmes chances, les hommes et les femmes arrivent au même niveau de compétence. Quand nos sociétés patriarcales arrêteront de maintenir les femmes dans l'ignorance, au bénéfice du mâle, de leur faire subir les pires

ignominies, d'en faire des terrains de guerre et des esclaves sexuelles, de les mutiler, etc., ce sera le début du bout du tunnel pour les femmes.

Si tout cela s'arrêtait, allez soyons fous, dans deux, au pire cinq ans, le souhait des Nations Unies pour l'égalité des sexes serait une réalité. Faisons confiance aux femmes, "sensibilisons courageusement l'opinion et manifestons une volonté inébranlable, pour parvenir à une plus grande égalité des sexes dans le monde. C'est le plus grand investissement qui soit, dans notre avenir partagé", dit Ban Ki-moon, qui poursuit : "je continue d'être scandalisé par le déni des droits des femmes et des filles, mais je suis encouragé par l'action des personnes, partout dans le monde, qui savent que l'autonomisation des femmes fera avancer la société. Consacrons-y des fonds suffisants. La seule façon de résoudre ces problèmes, c'est de donner aux femmes les moyens de devenir des agents du changement".

Avec lui, acceptons de balayer les préjugés du passé. Aujourd'hui, partout où un homme est assis, une femme peut être debout. Car oui, on lui en demandera toujours plus. Elle devra prouver jusqu'à épuisement qu'elle est capable de diriger une entreprise, en oubliant

que son job dans la journée, ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise. Toujours, elle doit faire ses preuves, ne surtout pas connaître d'échec, encore moins se plaindre, accepter les différences de traitements et salariaux et les propos sexistes. Là où on juge un homme "plein d'autorité", une femme sera "méchante, colérique, instable, a ses nerfs..." et j'en oublie. Les préjugés ont la vie dure et la condescendance est sans limite.

Alors nos amis les hommes soyez beaux joueurs, on ne vous demande pas de nous céder vos places, ni au travail, ni au sein de la famille. Chacun peut y trouver son compte pour peu qu'on essaie de parler le même langage. Comprenons-nous et "Franchissons ensemble le pas pour l'égalité des sexes", MAINTENANT. Après avoir parlé d'émancipation, puis d'égalité, ensuite d'autonomisation, on arrive aujourd'hui à la parité Homme-Femme. Je crois qu'avec ça on aura fait le tour et épuisé le vocabulaire attribué à l'évolution de l'acceptation de la Femme comme non pas "l'autre moitié", non pas "celle qui est à côté de" ; mais juste "celle qui est là" bien présente, participant en son propre nom à l'édification d'un monde plus juste ■



Photo ONU/Manuel Elias

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et chef de la MONUSCO, Maman S. Sidikou, devant le Conseil de sécurité.

Maman Sidikou réitère la nécessité du dialogue pour sortir le processus électoral de l'impasse

Au cours de la réunion du Conseil de sécurité tenue mercredi 23 mars pour examiner l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Maman Sambo Sidikou, a insisté une fois de plus sur l'urgence d'un dialogue politique ouvert, inclusif et crédible, pour apaiser les tensions politiques et relancer le processus électoral, en vue de la tenue des élections générales prévues pour novembre 2016.

✉ Par Abdourahmane Diallo/MONUSCO

Dès l'entame de son propos, devant le Conseil de sécurité, Maman Sidikou a insisté sur la situation politique qui est marquée par des tensions de plus en plus vives à l'approche des échéances électorales.

Il a notamment souligné la nécessité du dialogue entre le pouvoir et l'opposition pour trouver des solutions aux nombreux obstacles qui bloquent actuellement le processus électoral.

"La République démocratique du Congo

est à une période charnière. Les élections devraient se tenir vers la fin de cette année. Les tensions politiques montent à mesure que les échéances approchent. Le processus électoral est dans une impasse, et d'importants obstacles devraient être surmontés afin que ces élections aient lieu", a déclaré M. Sidikou. Le chef de la MONUSCO a rappelé que, durant sa récente visite en RDC, du 23 au 25 février, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, avait appelé le Président Kabila, les présidents des deux chambres du Parlement

et les représentants des partis d'opposition et de la société civile à s'engager de façon constructive dans un dialogue politique qui mette les intérêts de la population au centre des débats. M. Ban avait également souligné la nécessité de tenir des élections crédibles dans le cadre imparti par la Constitution afin de consolider les progrès accomplis en RDC durant cette dernière décennie.

"Un dialogue crédible entre tous les acteurs politiques est dès lors indispensable afin de trouver une solution à la situation

dans laquelle se trouve le processus électoral et d'éviter l'escalade des tensions. Les risques de violence sont réels si les différends entre les acteurs politiques ne sont pas réglés", a soutenu le Représentant spécial.

M. Sidikou a également indiqué que la Mission qu'il dirige travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine, en soutenant les efforts de cette dernière en vue de faciliter le dialogue politique, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux. Il a relevé que la révision du fichier électoral est une des étapes clés vers la tenue d'un scrutin crédible. La MONUSCO y apportera donc son appui.

"Le soutien de la MONUSCO pour réviser le fichier électoral sera nécessaire. Néanmoins pour limiter les risques liés à une telle implication, l'obtention préalable d'un consensus politique entre tous les acteurs est cruciale. Ceci contribuerait à surmonter un des nombreux obstacles et constituerait une première étape cruciale dans les efforts visant à assurer l'organisation d'un scrutin crédible", a expliqué M. Sidikou.

En outre, le Représentant spécial a rappelé un des messages clés du Secrétaire général portant sur l'importance d'un espace politique ouvert, garantissant la jouissance des libertés publiques fondamentales et la crédibilité de tout le processus électoral. Selon lui, les rapports faisant état de restrictions de l'espace démocratique, en particulier pour les

membres de l'opposition, des médias et de la société civile constituent une réelle source de préoccupation.

Sur le plan sécuritaire, la situation dans l'Est de la RDC reste très complexe, selon M. Sidikou. Il note une détérioration de la situation dans certains endroits au Nord Kivu et en Ituri. "Dans la zone de Beni (Nord Kivu), les Forces démocratiques alliées (ADF) continuent de mener des attaques brutales contre les civils, les forces nationales de sécurité et la MONUSCO. Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et une myriade de groupes Mayi-Mayi au Nord Kivu demeurent également une grande menace pour les civils", a-t-il expliqué.

Le chef de la MONUSCO s'est également dit particulièrement préoccupé par la situation dans les territoires du Sud Lubero et du Nord-est de Walikale, où des combats entre de nouveaux groupes Mayi-Mayi et des éléments des FDLR ont entraîné des déplacements massifs de populations civiles et exacerbé les tensions entre les communautés locales, avec un nombre croissant de violations de droits humains au cours des derniers mois. "La situation dans certaines parties du Sud-Kivu reste aussi précaire", a-t-il ajouté.

Concernant la recommandation du Secrétaire général de réduire de 1700 casques bleus les effectifs de la Force de la MONUSCO, M. Sidikou a souligné qu'elle tient compte de la transformation de la Force

prévue par la Mission. "La recommandation devrait être vue comme une étape concrète en vue de faciliter le dialogue stratégique entre la Mission et le Gouvernement avec pour objectif d'atteindre un but commun : une sortie graduelle et progressive de la MONUSCO qui préserve les investissements faits et les résultats obtenus à ce jour", a indiqué le représentant spécial. Il convient de noter que le Gouvernement congolais représenté par le Ministre des Affaires étrangères, Raymond Tshibanda, a demandé une réduction avant fin 2016 de 10 000 casques bleus, sur les 19000 présents en RDC.

Finalement, dans sa nouvelle résolution 2277(2016), adoptée à l'unanimité le 29 mars, le Conseil de Sécurité a décidé de proroger le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2017. Le Conseil a également décidé que la Mission maintiendra un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires, 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, 391 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées. Le Conseil a également précisé qu'il prend note de la recommandation formulée par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 16 décembre 2015, suggérant de réduire la Force de 1 700 soldats, compte tenu des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie de retrait et dans la lutte contre la menace que représentent les groupes armés. Nous y reviendrons dans le prochain numéro d'Echos de la MONUSCO ■



Photo MONUSCO/Michael Ali

Le personnel de la MONUSCO suivant via vidéo-conférence les présentations du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Maman Sidikou et du Ministre des Affaires Etrangères de la RDC, Raymond Tshibanda devant le Conseil de Sécurité à New York

Pourquoi célébrer le 8 mars ?

Photo ONU-Femmes/Carlos W. Ngelika

« Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous avons besoin de célébrer la Journée internationale de la Femme ».

Dans le cadre des activités de célébration de la Journée internationale et du mois de la Femme, Mme Françoise Ngendahayo, Représentante de l'ONU-Femmes en RDC a pris part à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies tenue le 9 mars 2016 au siège de la MONUSCO à Kinshasa. Au cours de cette rencontre avec la presse, Mme Ngendahayo est revenue sur l'importance de la célébration de la Journée de la Femme, sur les mutations enregistrées au niveau d'ONU-Femmes, ainsi que sur l'enjeu de l'autonomisation économique et politique des femmes pour une égalité effective entre les sexes.

✎ Synthèse réalisée par Abdourahmane Diallo/MONUSCO

Contexte et enjeux de la célébration de la Journée internationale de la Femme en 2016

Mme Françoise Ngendahayo a tout d'abord tenu à rappeler que la célébration de la Journée internationale de la Femme de cette année est la première dans le nouvel agenda 2030 pour le développement durable. Selon elle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont, de toute évidence, des facteurs intrinsèques dans le processus de développement.

« La Journée internationale de la Femme reste aujourd'hui encore d'une actualité brûlante car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous avons besoin de la célébrer », a-t-elle soutenu.

Cette année, le thème international est le suivant : « Pour un monde 50-50 en 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ». Ce thème s'inscrit dans l'optique des objectifs de développement durable (ODD) avec une ambition noble d'un monde égalitaire et lancé sur la voie de la parité.

« Pour parvenir à un monde païraire, nous

avons besoin de politiques publiques positives, de cadres juridiques acquis à cette vision 50-50, d'une volonté politique ambitieuse, de l'adhésion de l'homme dans la promotion et la défense des droits des femmes et de la détermination et l'engagement continus des femmes à faire avancer l'agenda de la parité », a-t-elle indiqué.

Des injustices subies aujourd'hui encore par les femmes

Mme Ngendahayo a rappelé que, comme l'ont souligné le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et la Directrice exécutive de l'ONU-Femmes, madame Phumzile Mlambo, « dans les régions pauvres du monde aujourd'hui, des femmes risquent encore de mourir en couche alors que la mortalité maternelle fait partie de nombreux dangers évitables. Des bébés de sexe féminin subissent trop souvent encore des mutilations génitales, des filles sont attaquées sur le chemin de l'école, des corps de femmes deviennent des zones de batailles pendant les guerres, des veuves marginalisées s'appauvrissent ». Selon elle, il faut que ça change.

De l'UNIFEM à l'ONU-Femmes : quelques mutations notées en RDC

Mme Françoise Ngendahayo a soutenu qu'au niveau de la République démocratique du Congo, tout en continuant à construire sur les acquis des autres agences des Nations Unies et surtout sur l'UNIFEM, l'ONU-Femmes vient de connaître une période de mutations.

« Première mutation, nous avons déterminé notre point d'entrée, ça veut dire notre point central d'ancrage, mais en appui au Gouvernement. Nous avons trouvé que l'autonomisation de la Femme, c'est le point d'entrée de tous les programmes, et plus spécifiquement l'autonomisation économique qui peut générer l'autonomisation politique et toute autre sorte d'autonomisation ou des droits des femmes » a-t-elle indiqué.

Quant à la deuxième mutation, il s'agit, selon elle, de sortir de la philosophie des petits projets pour les femmes qui engendrent de petits profits et de passer aux programmes phares, pour que la Femme cesse de se déconsidérer et de s'auto-minimiser, en abandonnant cette

philosophie qui consistait à dire qu'il fallait toujours être très modeste, avoir la fine bouche. "Maintenant nous avons décidé avec le Gouvernement que la Femme va aller au-delà, faire des programmes phares qui vont couvrir l'étendue de la RDC, avec la complicité des autres agences, bien sûr, toujours en appui au Gouvernement", a-t-elle expliqué.

Mme Ngendahayo cite en passant un programme phare sur l'agriculture de résilience pour favoriser l'autonomisation économique de la Femme. En outre, elle ajoute qu'une vue plus élargie de la solution pour les violences faites aux femmes implique de ne plus se contenter de traiter le mal quand il est apparent, mais de le combattre dans son origine.

Enfin, la troisième mutation, selon elle, réside dans la mobilisation des hommes, pour qu'ils s'engagent également dans la lutte en faveur des droits des femmes.

Sur l'appui apporté aux femmes candidates aux élections

L'ONU-Femmes a des programmes de formation des candidates potentielles, c'est-à-dire celles qui expriment un certain besoin. Il sera instauré ce qu'on appelle "la hutte ou bien la case de réflexion", où toute l'information concernant les élections sera accessible, parce que, soutient-elle, il y en a même parmi les femmes qui sont analphabètes certaines qui peut-être voudraient se faire élire.

Mme Ngendahayo ajoute qu'il y en a aussi beaucoup qui votent même sans en

comprendre les enjeux. "Alors nous allons essayer de trouver des solutions directes à ces problèmes. Nous sommes en contact direct avec la CENI. Je crois qu'il y a une ressource que nous allons mettre à la disposition de la CENI pour faire un suivi très pointilleux sur cette question des femmes candidates", a-t-elle promis.

En outre, elle a souligné que l'ONU-Femmes va également encourager celles qui avaient été élues à partager leurs expériences avec les femmes qui ne sont pas encore élues, mais qui y aspirent. "Nous allons aussi sensibiliser les chefs des partis politiques, pour qu'ils mettent les femmes sur leurs listes. Et cela, dans le respect de la Constitution qui est très claire, qui parle de 50-50 au niveau de la parité, mais dont les mesures de mise en œuvre n'avaient pas été spécifiées", a-t-elle conclu sur ce sujet.

À propos de la politique mise en place pour combattre la pauvreté chez la femme

L'ONU-Femmes se joint à d'autres agences

sœurs pour appuyer le Gouvernement. "Les femmes sont tellement affectées par ce phénomène qu'on est allé jusqu'à utiliser le concept de "féminisation de la pauvreté". Il est donc urgent d'agir", a déclaré Mme Ngendahayo. Elle estime que c'est surtout au niveau de la plaidoirie, qu'il faut recentrer la place de la femme dans l'économie nationale, voir ce qu'elle apporte, et renforcer ses capacités de production. "Il est essentiel d'essayer de maintenir ces acquis; de capitaliser sur tout ce qu'elle produit, pour que ça puisse avoir des retombées encore plus importantes et plus bénéfiques pour le pays", a-t-elle soutenu, expliquant qu'une étude de la FAO a démontré, par exemple, qu'en prenant en compte et en renforçant les capacités de production des femmes, les revenus agricoles enregistrent une croissance de 20% de plus. "On peut étendre ça à d'autres secteurs", ajoute-t-elle. D'où la pertinence et la nécessité de renforcer l'autonomisation des femmes sur le plan économique ■

Ils ont dit



Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies : "En cette Journée internationale de la femme, je continue d'être scandalisé par le déni des droits des femmes et des filles, mais je suis encouragé par l'action des personnes, partout au monde, qui savent que l'autonomisation des femmes fera avancer la société. Consacrons-y des fonds suffisants, sensibilisons courageusement l'opinion et manifestons une volonté inébranlable, pour parvenir à une plus grande égalité des sexes dans le monde. C'est le plus grand investissement qui soit, dans notre avenir partagé".



Madame Phumzile Mlambo, Directrice exécutive de l'ONU-Femmes: "À l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous réitérons notre appel en faveur d'une plus grande participation des femmes en tant que préalable indispensable à un Agenda 2030 inclusif. Leur leadership n'est pas suffisamment reconnu, mais il doit se manifester à travers une participation accrue aux travaux des organes décisionnels. Chacune et chacun de nous doit apporter une contribution - dans notre pays, notre communauté, notre organisation, notre gouvernement et l'Organisation des Nations Unies - pour garantir que des mesures décisives et tangibles soient prises dans le cadre de l'initiative "Planète 50-50 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes".



Maman Sambo Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC : "Je salue les efforts consentis par les autorités congolaises pour promouvoir l'autonomisation des femmes et j'encourage les forces vives de la nation à réfléchir et à agir pour que le principe d'égalité homme-femme inscrit dans la Constitution de la RDC, se matérialise dans la vie quotidienne".



Madame Lucie Kipele Aky-Azua, Ministre de la Femme, Famille et Enfant de la RDC : "La Journée Internationale de la Femme n'est plus un slogan : c'est un moment fort, mieux un symbole de la reconnaissance de la lutte des femmes pour leur dignité, leur autonomisation économique et, aujourd'hui, leur implication manifeste dans la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté par une agriculture de résiliente".

Editorial Suite de la page 2

Il est temps de joindre l'acte à la parole. Il ne suffit plus de faire du simple plaidoyer. Le temps de l'action est arrivé, si l'on veut atteindre l'objectif proclamé d'avoir « un monde 50-50 », c'est-à-dire plus juste et plus équitable. C'est la vision que nous avons, au sein de la grande famille onusienne, et c'est pour cette raison que ce numéro spécial d'ECHOS de la MONUSCO est consacré à la commémoration de la Journée internationale de la Femme en RDC. Nous nous battons sans relâche pour que les droits des femmes puissent être promus et respectés partout dans le pays. Nous espérons qu'il arrivera un jour où le monde entier n'aura plus besoin de consacrer une journée sur les 365 jours que compte une année pour faire un plaidoyer sur la promotion et le respect des droits des femmes. Il faudrait qu'on arrive à l'égalité effective des sexes pour rendre une telle journée tout simplement inutile. ■

*Directeur de la Division de l'information Publique

Pour une approche inclusive dans le maintien de la paix : La nécessité d'un changement de paradigme

Avec l'adoption en 2000 de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, une impulsion unique a été créée pour faire reconnaître le rôle des femmes dans la réalisation de la paix et la sécurité ainsi que les conséquences disproportionnées des guerres et des conflits qui les affectent. Depuis lors, les gouvernements, les organisations de la société civile et les praticiens du genre à travers le monde s'investissent dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans cette résolution, l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) (Women, Peace and Security : WPS).

✉ Par Jamila Seftaoui*

Femmes, Paix et Sécurité

A la suite de cette résolution, des plans d'action aux niveaux nationaux et régionaux ont été élaborés. Des mécanismes de suivi ont été mis au point. Plusieurs plans, programmes, initiatives et autres résolutions thématiques vinrent par la suite compléter la Résolution 1325 au cours de la dernière décennie.

Certaines de ces résolutions ont abordé l'utilisation des violences sexuelles, en particulier le viol en temps de conflits comme arme de guerre. Les violences sexuelles commises par les groupes armés et les hommes en uniformes ont fait l'objet d'une attention particulière des missions de maintien de la paix au cours de la dernière décennie alors que plusieurs données en RDC et ailleurs ont été rendues accessibles et plusieurs cas d'exploitations et abus sexuels commis par des casques bleus ont été mis à jour. Aux côtés des conseillers traditionnels en matière de genre, les conseillers en matière de protection des femmes furent déployés à travers les missions de maintien de la paix dans des rôles complémentaires, en se focalisant sur les violences sexuelles liées au conflit (VSLC). Les mécanismes du suivi, d'analyse et de communication de l'information ont été créés pour enregistrer et surveiller les cas de VSLC.

Cette voie programmatique, justifiée et bien-intentionnée qu'est la concentration sur les VSLC, ainsi que le langage de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, fruit de son temps, quand le besoin était fort de rendre les femmes visibles dans les conflits et briser le silence autour de leur place dans ces conflits et la contribution qu'elles peuvent apporter pour les amortir semblent être, aujourd'hui, à l'origine d'une situation paradoxale. Actuellement, des évaluations et inventaires des 15 dernières années de la mise en œuvre de l'agenda FPS, révèlent deux réalités troublantes :

- 1- "Le Genre" est souvent perçu comme "des questions liées aux femmes"
- 2- L'Égalité des sexes et l'intégration de l'approche genre, en particulier, ont été largement limitées dans les missions de maintien de la paix aux initiatives pour la lutte contre les VSLC, prenant les femmes



Mme Jamila Seftaoui, Conseillère principale de la MONUSCO pour les affaires de Genre,
Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

essentiellement comme des victimes ou victimes potentielles, les hommes principalement comme agresseurs ou violeurs potentiels.

Au-delà de la dichotomie victime/ agresseur, la nécessité de changer de paradigme

Dans cette trame, émergent aujourd'hui plusieurs recherches qui démontrent qu'une compréhension réductionniste des questions de genre, limitée aux violences sexuelles et aux femmes comme étant principalement des victimes, est largement préjudiciable

à l'effectivité et l'efficacité souhaitées car elle fait abstraction d'autres souffrances auxquelles les hommes et les femmes, les garçons et les filles font face dans des situations de conflit ou post-conflit et ce qu'ils peuvent jouer comme rôles multiples, tant dans la dynamique de conflit, que celle, primordiale, de la paix.

En RDC, comme dans plusieurs autres pays, non seulement les hommes et les femmes remplissent les différentes constructions sociales de leurs rôles, mais ils mènent également des modes de vie très différents avant les conflits. Au-delà de la réponse aux abus et crimes lorsqu'ils ont lieu, il est crucial pour toute réussite des mesures de prévention de garder à l'esprit le fait que les déséquilibres, notamment juridiques, et les inégalités de statuts, existants en temps de paix, se trouvent exacerbés et transcendés dans les conflits et devraient, par conséquent, être compris, pris en compte, déconstruits et démantelés pour que toute initiative de paix devienne significative et durable.

La violence sexuelle n'est pas la seule dimension genre du conflit, bien que ce soit la plus visible. Que dire des autres dimensions dans lesquelles les femmes et les hommes, dans les rôles sociaux qui leur sont assignés, se retrouvent au centre des conflits ? Que dire du déplacement et de la perte des terres, de la réduction des moyens de subsistance et des perspectives de vie et comment cela se reflètera sur l'état de stabilité d'un pays entier ? Que dire de l'exclusion sociale sur de longues périodes de vie ou pour toujours ? La dislocation des familles, des liens communautaires ou ethniques ? Les disparitions forcées des membres de famille qui affectent la survie et la dynamique de ménage ? Que dire des masculinités torpillées, en l'absence de l'état de droit pendant les conflits armés et dans son sillage et de leurs ravages sur les individus qui, pourtant, seront appelés à reconstruire leurs pays ? Qu'en

est-il des intérêts distincts et des besoins pratiques des femmes et des hommes et leur empressement ou non à mettre fin aux hostilités ? Leur capacité ou non de s'élever au-delà des animosités ethniques en échange de la désescalade et de la paix ?

L'ensemble des données provenant d'audits récents révèle que réduire la dimension sexospécifique des conflits aux catégories situationnelles étroites de "victimes" et "agresseurs" n'entraîne pas nécessairement une meilleure protection des civils comme cela peut laisser transparaître. Ce modèle ne tient pas compte d'un large éventail de possibilités pour les opérations de maintien de la paix. Si l'objectif est de stabiliser les communautés ravagées par le conflit tout en utilisant toutes les ressources y compris celles des femmes, de leurs voix et leur implication en tant qu'acteurs de la paix, le modèle réductionniste qui les confine au rôle de victime ne facilite pas cette tâche. Dans la même veine, définir les hommes en conflits en se basant seulement sur leur statut

de saisir et d'agir sur divers leviers politique et économique pendant les conflits armés, si nous n'analysons pas la manière dont les notions et les déterminants de virilité, du pouvoir, de la protection, du bonheur et de l'accomplissement sont collectivement construits et vécus avant les conflits, nous risquons de ne pas pouvoir imaginer et aider à créer les conditions nécessaires pour pousser les hommes à retourner à leurs villages pour retrouver leurs familles et les y garder, loin des terrains de combats.

Appréhender et répondre à la complexité

En conformité avec la Stratégie du Département des opérations de Maintien de la Paix (DOMP/DAM) 2014-2018 en matière d'égalité entre les sexes, le plan d'action de la MONUSCO en faveur de la parité homme-femme tient explicitement à intégrer les perspectives holistiques de l'approche genre et son déroulement dans tous les outils opérationnels et de gestion à travers la Mission, dans ses composantes civiles, militaires et de

les responsables en RDC à traquer les agresseurs et à combattre les violences sexuelles partout où elles sont perpétrées. Nous devons en même temps cultiver notre capacité à appréhender et à répondre à la complexité, loin des catégories simplistes. Par ailleurs, adopter l'approche genre nous aide souvent à devenir plus sensibles et attentifs à d'autres formes impératives d'inclusion, élargies à plusieurs dimensions : ethnique, confessionnelle, âge, professionnelle, politique, géographique, linguistique, etc. à travers lesquelles les femmes et les hommes se définissent en temps de conflit et en temps de paix. C'est en effet cette pensée et ce récit multidimensionnels et stratifiés qui donnent de la profondeur et de la crédibilité à nos analyses; et de la forme, de l'anticipation et de l'acuité à nos interventions.

A cet égard, les mots et les concepts tels que "population", "civils", "détenus", "communauté", etc., quoique indispensables et souvent incontournables dans notre jargon quotidien, n'en demeurent pas moins



Photo MONUSCO/Achille Mubhyhya

Mme Jamila Seftaoui au centre en compagnie de monsieur Josiah Obat à l'extrême droite, chef de bureau par intérim de la MONUSCO à Goma

de combattants et agresseurs relève d'une compréhension déroutante et simpliste qui pourrait mettre à mal l'analyse et la conception des programmes importants de maintien de la paix dont la population cible est largement masculine, à l'instar de la réforme du secteur de sécurité ou le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Non seulement les vies des femmes, mais également, les histoires et les vies des hommes en temps de paix se retrouvent dans les trajectoires et comportements des hommes en temps de conflits et constituent un élément éminemment orienté vers le genre dans n'importe quelle guerre. En plus

de cibler et agir sur les inégalités basées sur le genre et la discrimination, mais aussi, impliquer les femmes et les hommes dans la recherche de la paix et le cheminement vers la stabilité sont au cœur de la stratégie sexospécifique de la MONUSCO. Dans ce contexte, la formation et l'accompagnement des cadres et casques bleus de la Mission pour saisir les dimensions genrées de leur travail et répondre à sa complexité est une pièce maîtresse dans le dispositif des affaires de genre de la MONUSCO.

Pendant que nous lançons des plans pour rendre nos opérations plus sensibles au genre, nous devons continuer à soutenir

des concepts "fourre-tout" et cachent souvent la complexité et la diversité des femmes et des hommes, des filles et des garçons qui les constituent. Être attentif à cet aspect et outillé d'une vue et d'une analyse diversifiées, de données ventilées par sexe, pour se référer à ceux à qui nous faisons allusion, est au cœur de toute pensée et tout comportement sensibles au genre. Cela nous aide à mieux articuler et répondre aux besoins de ceux que nous servons et aussi à définir des stratégies réalistes pour faire d'eux les acteurs œuvrant pour leur propre sécurité et paix ■

* Conseillère Principale de la MONUSCO pour les Affaires de Genre



Une femme Casque bleu du contingent ghanéen de la MONUSCO au cours d'une cérémonie à Kinshasa

Photo MONUSCO

De l'importance de la représentation des femmes au sein de la Force de la MONUSCO

Par Capitaine Joanne Naughton/MONUSCO

Depuis plusieurs années, les femmes en uniforme constituent un pilier important au sein des forces armées nationales de nombreux pays, mais aussi au sein des contingents de casques bleus des Forces de maintien de la Paix des Nations Unies réparties à travers le monde. Si auparavant, leurs engagements au sein des armées étaient limités aux services de soins infirmiers et d'éducation, aujourd'hui, leurs rôles et responsabilités sont élargis aussi bien au soutien qu'aux opérations de combats sur le terrain et à tous les niveaux. La MONUSCO est l'une des plus anciennes et plus grandes missions de maintien de la paix des Nations Unies en cours. Elle appuie les forces armées de la République démocratique du Congo dans la lutte contre les groupes armés, notamment dans le cadre de son mandat de protection des civils. La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité reconnaît l'impact sérieux et spécifique que le conflit

armé a sur les femmes et les filles en RDC et met également l'accent sur le rôle important que les casques bleus femmes peuvent jouer dans des négociations pour la paix et la stabilité post-conflit. Malheureusement, seize ans après l'adoption par le Conseil de Sécurité de la Résolution 1325 (en 2000), les femmes ne représentent que 2,5 % des éléments de la Force de cette Mission.

Selon les estimations des données démographiques de la RDC, les femmes représentent 52% de la population du pays, en même temps, elles sont, avec les enfants, les principales victimes de l'insécurité et de l'instabilité qui secouent certaines zones du pays. D'où l'importance d'avoir une bonne représentation des femmes au sein de la Force de la MONUSCO et d'aider à ouvrir la communication entre les femmes qui souffrent de toutes les formes de violence, et de l'insécurité et la force onusienne. Malheureusement, au cours des dernières années, plusieurs atrocités et actes de violences sexuelles ont été commis par des

personnes en uniformes dans les zones troubles de l'Est du pays. Suite à tout cela, les femmes vivant dans ces communautés locales manifestent, en général, une appréhension et des réserves à l'égard des hommes en uniformes. En revanche, lorsqu'elles voient des femmes en uniformes, elles se sentent plus en sécurité et mieux protégées. De manière générale, une femme s'ouvre plus facilement et elle est plus à l'aise face à une autre femme, quelles que soient les barrières linguistiques ou autres. Une des raisons en est que, dans leurs interactions avec les femmes en uniformes, les femmes de ces communautés locales n'ont pas de craintes de viols et autres actes de violences et abus sexuels. La représentation des femmes à tous les niveaux et échelons au sein de la Force de la MONUSCO a aidé cette dernière dans ses contacts avec les communautés locales. Ainsi, les femmes en uniformes sont un lien important qui aide la Force à comprendre ses propres limites et les attentes des populations afin de réduire les inégalités basées sur le genre et d'améliorer la protection des personnes les plus vulnérables en RDC.

Le professionnalisme, l'influence et le dévouement des femmes en uniformes au sein de la MONUSCO sont des valeurs ajoutées à l'efficacité et à l'image des Nations Unies. Elles consolident l'innovation et la progression de la Mission en augmentant sensiblement son efficacité. En tant que professionnelles, les casques bleus femmes, à l'instar de leurs collègues hommes, passent le plus clair de leur temps et dépensent le plus gros de leurs énergies à contribuer au succès de la Mission et à assurer la sécurité et la sûreté des populations civiles. Elles apportent aussi une perspective originale, et une nouvelle dynamique à la Force. Les femmes en uniformes sont à la fois une source d'inspiration et un modèle pour les femmes de la RDC. Leur représentation au sein de la MONUSCO procure aux femmes congolaises non seulement le sentiment de sécurité et de protection, mais les encourage également à participer à l'initiative de maintien de la paix dans leur propre pays et leur permet de rêver d'un avenir pacifique et meilleur pour elles-mêmes et leurs familles.

Bien que les femmes en uniformes contribuent déjà au maintien de la paix en RDC (2,5%), la MONUSCO devrait continuer à améliorer le pourcentage des casques bleus femmes pour leur permettre de continuer d'exercer leur influence et d'apporter une perspective différente au maintien de la paix ■

Texte traduit de l'anglais au français
par Alphonse Yulu

UNPOL : les femmes de plus en plus présentes

Grâce au leadership de l'équipe dirigeante de la police MONUSCO et à son constant souci de répondre aux besoins de promotion et d'intégration de la couche féminine, cette composante de la Mission onusienne en RDC est parvenue à atteindre, en 2015, l'objectif de 20 % de présence féminine escomptée en son sein. La politique volontariste de promotion des femmes policières mise en œuvre a permis de leur donner plus de visibilité sur le terrain. C'est d'ailleurs dans ce sillage qu'a été porté sur les fonts baptismaux le comité des femmes UNPOL, le 21 décembre 2013, à Kinshasa pour répondre aux directives majeures fixées par les Nations Unies dans les différentes opérations de maintien de la paix.



Photo MONUSCO

Des femmes du contingent benglandais de UNPOL au Quartier général de la MONUSCO à Kinshasa

et FPU à comprendre leur rôle sur le terrain et auprès de leurs homologues de la Police nationale congolaise (PNC) en vue de les amener à prendre en compte la dimension genre, d'une part, mais aussi à assurer une

bonne collecte des informations pour des bases de données fiables et désagrégées par sexe sur les victimes, les cas de violence et toutes autres formes de discrimination faites à l'endroit des femmes ■

✂ Par Solange G. Guilavogui/MONUSCO

Résolutions adoptées par les Nations Unies en vue de la promotion des droits des femmes et de leur participation aux processus de paix

Cette politique de l'équipe dirigeante a permis à quatorze femmes policières de la MONUSCO d'occuper des fonctions de responsabilités importantes, y compris au niveau des postes suivants : Chef d'Etat Major; Coordonnatrice adjointe chargée de la formation; Officier Exécutive; Officier de Liaison; Officier d'Opération; Chef secteur adjoint chargée de la formation; Chef de secteur; Chef de l'intégration; Chef de sous-secteur.

Le comité des femmes UNPOL tire son inspiration des recommandations contenues dans les différentes Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant sur la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration effective de l'approche genre pour garantir l'inclusion et l'épanouissement des femmes et des jeunes filles.

Le comité facilite l'intégration du personnel féminin dans la mission. Un briefing leur est accordé en vue de les imprégner des orientations et visions de l'association pour faciliter leur intégration au sein de la Mission. Cette démarche consiste à sensibiliser et à préparer les femmes UNPOL

La Résolution 1325 du 31 octobre 2000 souligne l'importance d'une pleine participation des femmes dans la prévention, et dans les négociations en vue de trouver des solutions pacifiques aux conflits, ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix. Cette résolution a fait des recommandations spéciales, parmi lesquelles on compte notamment la protection et le respect scrupuleux des droits des femmes et des filles à l'emploi, et l'intégration du personnel féminin au sein des forces de défense et de sécurité, ainsi que dans le corps de la magistrature.

La Résolution 1820 du 19 juin 2008 renforce la 1325 et souligne que la violence sexuelle dans les conflits armés constitue un crime de guerre. En outre, elle va jusqu'à exiger des parties en conflit de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de protéger les civils contre ces violences tout en prévoyant des mesures disciplinaires d'accompagnement.

La Résolution 1888 du 30 septembre 2009 prolonge la 1820 et exige des missions de maintien de la paix, la protection des femmes et des enfants des violences sexuelles pendant les conflits armés. De même elle s'emploie à prier le Secrétaire général à désigner un représentant spécial chargé de lutter contre

ces exactions pendant les conflits (Bureau du Représentant spécial du SG chargé de la question de la violence sexuelle dans les conflits).

La Résolution 1889 du 05 octobre 2009 conforte les dispositions de la Résolution 1325 en appelant au renforcement de la participation des femmes aux processus de paix. Elle incite à la conception des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution mère, c'est-à-dire la 1325 (2000).

La Résolution 1960 du 16 décembre 2010 va approfondir les questions à traiter par les Points Focaux qui sont liés à la lutte contre les violences sexuelles.

La Résolution 2106 du 24 juin 2013 prône le renforcement des efforts des Etats membres et des agences des Nations Unies ainsi que le respect des obligations. Elle favorise la lutte contre l'impunité en exigeant de traduire les auteurs des violences sexuelles commises en période de conflit armé et en réaffirmant que l'égalité des sexes et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes sont au cœur des efforts à long terme visant à prévenir les violences en période de conflit armé et post-conflit.

Genre et élections

La MONUSCO appuie le combat des femmes pour une meilleure représentation politique

La Section Genre de la MONUSCO soutient les femmes congolaises dans leur lutte pour une meilleure représentation au sein des institutions politiques et ce sur tous les plans, tant au niveau national, provincial que local.

Par Fatou Jobe/MONUSCO

Dans le cadre de son mandat d'appui à la société civile, notamment aux organisations de femmes, la section Genre a procédé, conjointement avec son partenaire de l'Observatoire de la Parité en RDC et le Caucus des Femmes Parlementaires du Sud Kivu, ainsi que dix autres organisations féminines, à un décodage de la loi électorale. Les analyses faites ont conduit à conclure que de nombreux articles de cette loi étouffent l'engouement et décourage les initiatives des femmes qui voudraient s'engager dans l'arène politique. La loi aggrave considérablement une des conditions d'éligibilité, celle relative au dépôt d'une caution, étrangement rebaptisée «frais de dépôt de candidature non remboursables». En outre, la loi ne contient aucun article pour contrecarrer la corruption durant tout le processus électoral et plus particulièrement pendant la campagne ou durant les scrutins.

A ce propos, la section Genre a mené une analyse des candidatures aux élections provinciales du Sud Kivu. Cette analyse approfondie qui a été menée en prenant en compte l'aspect genre a confirmé les disparités entre les candidatures féminines et celles masculines aux prochaines élections provinciales.

En effet, les résultats ont démontré que, au Sud Kivu, sur les 1 141 candidatures reçues, il y en a seulement 133 qui ont été déposées par des femmes, ce qui représente 11,6% du total. Au Nord Kivu sur les 1 573 candidatures, seulement 163 ont été déposées par des femmes, ce qui représente un pourcentage de 10,3%. En Ituri, sur les 758 candidats retenus, seulement 86 sont des femmes, ce qui représente un pourcentage de 11,34% de femmes.

Ce faible pourcentage, est très éloigné du quota de 30%, ou même plus, que revendiquent les femmes et les organisations

internationales telles que les Nations Unies. Le quota de 30% est généralement considéré comme le premier seuil à atteindre pour progresser vers la parité. Le faible pourcentage de candidatures féminines laisse présager l'élection de peu de femmes. Par conséquent, leur présence dans les Assemblées Provinciales du Sud Kivu et du Nord Kivu risque fort de rester aussi faible qu'actuellement, 8% et 1% respectivement. Et la donne est presque la même dans les Assemblées des autres provinces de la RDC.

Depuis mars 2015, la Section Genre de la MONUSCO organise des sessions de formations et de sensibilisation sur le genre et les droits des femmes. Les bénéficiaires deviendront par la suite des formatrices dans leurs communautés à Goma, Bukavu, Kisangani et en Ituri. Les formations en question visent à renforcer les capacités des acteurs de la société civile et des réseaux des femmes. Elles ciblent également les étudiants et étudiantes des Universités et des Instituts supérieurs pour une meilleure compréhension de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de son appropriation par les acteurs travaillant dans le domaine et la jeunesse. Ces formations ont produit comme résultats un engagement formel à mettre sur pied des comités de pilotage pour la mise en œuvre du Plan d'Action National 1325 et des séances de restitution aux niveaux provinciaux et territoriaux.

Lors de la commémoration du 15ème anniversaire de la Résolution 1325, en octobre 2015, la Section Genre a organisé des journées de réflexion et des tables rondes à Goma, Kisangani, Bunia et Bukavu sur la participation effective des femmes aux prochaines élections. Des députés, des représentants des partis politiques et de la CENI ont pris part à ces différentes activités tout en dressant un bilan sur l'implication des femmes dans la mise en œuvre de cette résolution, en mettant l'accent sur les défis et obstacles auxquels font face les femmes tout au long du processus de mise en œuvre. Ces thèmes ont donné l'occasion aux participants de discuter des moyens et stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la représentation des femmes dans les institutions politiques, en contournant les menaces sécuritaires, physiques et autres blocages pré et post-élections ■



Des femmes attendant d'exercer leur droit civique devant un bureau de vote à Bukavu, Sud Kivu

La RDC compte bien relever le défi de la parité

En République démocratique du Congo, la parité est encore loin d'être une réalité. Bien qu'elles constituent la moitié de la population et qu'elles jouent un rôle important dans l'économie du pays, leur représentation au niveau des institutions politiques reste encore très faible. A titre d'illustration les chiffres suivants sont très parlants. Au niveau du Gouvernement national, sur 50 membres, les femmes n'occupent que 7 postes, soit 3,5%. Il y a 4 femmes ministres et 3 femmes vice-ministres. A l'Assemblée nationale, sur 500 députés, il n'y a que 40 femmes, soit 8% du total. Au Sénat, sur 108 membres, il n'y a que 6 femmes, soit 5.56%. Au niveau des gouvernements provinciaux, sur les 26 gouverneurs récemment élus, il n'y a qu'une seule femme. Seules 5 femmes ont été élues vice-gouverneur. Il y a donc du chemin à faire pour parvenir à l'objectif de parité homme-femme. Pourtant, Madame Lucie Kipele Aky-Azua, Ministre de la Femme, Famille et Enfant, reste optimiste, dans l'interview qui suit. Selon elle, le pays est sur la bonne voie sur la question de la parité. Elle répond ici aux questions d'Abdourahmane Diallo pour Echos de la MONUSCO.

Abdourahmane Diallo : Le thème retenu cette année pour la célébration de la Journée internationale de la Femme est : « Pour un monde 50-50 en 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ». Selon vous, s'agit-il d'un objectif réaliste et réalisable en moins de 15 ans ?

Madame Lucie Kipele Aky-Azua : Oui, cet objectif est bel et bien réaliste et réalisable en moins de 15 ans. En fait, les avancées politiques observées dans le domaine de l'égalité des sexes en République démocratique du Congo témoignent nettement que nous atteindrons cet idéal international : la parité absolue. Toutefois, le délai de réalisation de celle-ci dépend de plusieurs facteurs, dont la volonté politique et les moyens qui doivent l'accompagner.

De manière concrète, quelles sont les mesures prises par le Gouvernement congolais pour parvenir à l'égalité ?

Pour parvenir de manière concrète à l'égalité effective des sexes, le Gouvernement de la République a ratifié les Conventions et Traités internationaux et régionaux qui prônent cette égalité des sexes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la Femme (CEDEF), ainsi que le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatifs aux Droits des femmes; le Protocole de la SADC sur le genre et le développement; le Pacte régional sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grand Lacs; l'Accord-cadre d'Addis-Abeba; le Pacte International sur les droits civique, social et politique etc. Il y a eu aussi l'harmonisation de l'arsenal juridique national avec les conventions et traités internationaux.



Mme Lucie Kipele Aky-Azua, Ministre de la Femme, Famille et Enfant de la RDC/MFFE

La question de la représentation des femmes au niveau des institutions politiques reste encore un grand défi dans de nombreux pays. Comment est-ce que la RDC compte instaurer la parité, ou tout au moins l'équité, à ce niveau ?

Les deux chambres du Parlement ont adopté la loi sur la parité, et le Président de la République l'a promulguée dans la Constitution du 18 février 2006 dans ses articles 14 et 15. En 2009, le Chef de l'Etat a également promulgué la loi sur les mesures d'application de la parité adoptées par le Parlement.

Cette volonté politique clairement affirmée s'est matérialisée par la promulgation de la loi n°15/013 portant Modalités d'application des droits de la femme et de la parité Homme-Femme depuis le 1er août 2006 par le Président de la République, les lois sur les violences sexuelles qui insistent sur la répression de ces infractions et la poursuite des auteurs. Par ailleurs, mon Ministère a matérialisé l'effectivité de l'égalité des sexes par l'élaboration de la Politique nationale sur le genre et de la Stratégie de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre.

Par conséquent, on peut dire que notre pays a fait de cette question son cheval de bataille pour relever la représentation des femmes au niveau de toutes les institutions, en ayant promulgué la loi n°15/013 portant Modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Cette loi constitue un outil important en vue d'instaurer la parité dans tous les domaines de la vie nationale. Il y a un travail profond par rapport au changement des mentalités qui exige que chacun de nous intériorise cette valeur (morale et psychologique) et l'applique progressivement dans la vie pratique qui, du reste, interpelle chacun de nous.

Sur un autre registre, les violences sexuelles font partie des nombreuses injustices que subissent les femmes dans les zones troubles, notamment dans l'est de la RDC, et cela a contribué à ternir l'image du pays sur le plan international. Que faites-vous pour y remédier ?

Pour y remédier, le Gouvernement de la République a fourni des efforts pour mettre fin à la guerre qui a sévi dans cette partie de la République, rétablir la paix et renforcer la législation. Il a renforcé les mesures de sécurité pour combattre les groupes armés et les milices qui troublent l'ordre public en fournissant d'importants moyens logistiques et matériels à nos forces loyalistes avec l'appui de la MONUSCO ■

Espérance Mawanzo, Directrice de l'Observatoire de la Parité en RDC : « Un monde 50-50 en 2030, c'est réaliste et possible à condition d'agir dès à présent »



Photo Tiers

En République démocratique du Congo, le combat pour la parité est mené depuis de nombreuses années par des femmes dynamiques et ambitieuses. L'une d'entre elle est Madame Espérance Mawanzo, alias « Maman Parité », qui est la Directrice de l'Observatoire de la Parité, une ONG basée à Bukavu, dans la Province du Sud Kivu. Selon elle, l'Observatoire de la parité est un mécanisme de vigilance et de suivi effectif de la parité entre les sexes et de la promotion de la femme congolaise à travers l'établissement d'états des lieux de la parité, qui servent de base à des actions de plaidoyer et de sensibilisation. Elle répond ici aux questions d'Abdourahmane Diallo pour Echos de la MONUSCO.

Mme Espérance Mawanzo, également connue sous le surnom de "Maman Parité"

Abdourahmane Diallo : Mme Mawanzo, pourquoi avez-vous créé l'Observatoire de la parité et quelles sont les actions que vous menez en vue de parvenir à la parité ?

Espérance Mawanzo : Il y a 10 ans, nous avons pris conscience de l'existence de grandes inégalités de genre dans notre pays. Il y avait cependant une réelle difficulté à évaluer l'ampleur exacte de ces inégalités entre hommes et femmes dans la société congolaise, et de s'assurer qu'elles sont effectivement en voie de réduction. En effet, il est non seulement vital de pouvoir faire l'état des lieux de la parité mais aussi de disposer d'un moyen efficace de suivi et d'évaluation de l'impact des politiques visant à réduire les disparités entre les hommes et les femmes en RDC comme demandé par l'article 14 de la nouvelle Constitution qui stipule : "La femme a droit à une représentation équitable au sein des

institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions". Ce moyen n'existait pas. L'Observatoire de la parité a donc été créé pour combler cette lacune et assurer un suivi permanent des progrès de la parité en RDC au niveau du pouvoir social, du pouvoir économique et du pouvoir politique, en surveillant et en stimulant la mise en œuvre effective de la parité.

Le thème retenu cette année pour la célébration de la Journée internationale de la Femme est : "Pour un monde 50-50 en 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes". Selon vous, s'agit-il d'un objectif réaliste et réalisable en moins de 15 ans ?

Evidemment ! C'est réaliste et possible. Nous pensons même que cela doit être fait dans beaucoup de domaines sans attendre 2030,

si nous, organisations de défenses des droits des femmes, développons de nouvelles stratégies dès à présent. Cette "deadline" de 2030 ne doit pas servir de prétexte aux politiciens pour continuer à ne rien faire. Il faut agir dès à présent pour atteindre rapidement les 30% de présence des femmes dans les organes de décision pour être sûr d'atteindre les 50% en 2030.

Comment évaluez-vous les mesures prises par le Gouvernement congolais pour parvenir à l'égalité effective des sexes ?

L'année écoulée a été celle du recul de la parité en RDC pour plusieurs raisons. En effet, la loi électorale révisée a maintenu et même ajouté plusieurs obstacles qui découragent les femmes de se porter candidates aux élections. La preuve en est le petit nombre de femmes qui se sont portées candidates aux élections provinciales et à celles de gouverneur de province.

La "Loi sur la parité" a été vidée de tous les articles qui introduisaient des quotas obligatoires de femmes et qui pouvaient donc faire progresser effectivement la parité. Elle ne contient aucune mesure d'application immédiate faisant progresser les droits des femmes. La loi ne fait qu'énumérer des mesures qui devront être prises à l'avenir par le Parlement ou par le Gouvernement et qui risquent fort de ne rester que des vœux pieux: "L'Etat adopte des stratégies spécifiques afin ..., l'Etat garantit..., l'Etat assure..., l'Etat favorise...". Un des seuls articles intéressant pour les femmes est l'Article 32 qui exige que "Les institutions nationales, provinciales et locales, les établissements et les services publics publient les mesures prises en vue de la mise en œuvre de la parité et procèdent à leur évaluation annuelle".

En tant que membre de la société civile, que faites-vous concrètement pour améliorer cette situation ?

En se basant sur cet article 32 de la loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité qui instaure une obligation de redevabilité des institutions en matière de genre et de mise en œuvre de la parité, l'Observatoire de la parité rappelle à toutes les institutions concernées qu'elles ont l'obligation de faire annuellement un rapport d'évaluation des "mesures prises en vue de la mise en œuvre de la parité". La loi sur la parité étant entrée en vigueur en août 2015, nous nous organisons avec d'autres organisations de femmes pour veiller à ce que le premier Rapport annuel d'évaluation des mesures prises par ces institutions soit publié avant le 31 juillet 2016.

La question de la représentation des femmes au niveau des institutions politiques reste encore un grand défi dans de nombreux pays. Où en est-on en RDC ?

Dans ce domaine la RDC est un des pays les plus en retard. Pourquoi ? Parce que la RDC refuse d'adopter les mesures de discrimination positive, à travers des quotas, qui sont un des principaux moyens qui ont permis d'augmenter fortement la participation politique des femmes non seulement dans les pays lointains mais aussi dans les pays voisins de la

RDC, dont l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda, et la Tanzanie, où les femmes représentent plus 30% des élus au niveau des Parlements. D'ailleurs au Burundi, il ya 32% de femmes à l'Assemblée nationale et 46% au Sénat, tandis qu'au Rwanda, il y a 64% de femmes à la Chambre des députés et 38% au Sénat. Ces données démontrent clairement comment l'adoption des quotas, sous la forme de sièges réservés, de quotas légaux de candidats ou de quotas adoptés par les partis politiques a contribué à augmenter fortement la représentation politique des femmes. Je ne comprend pas pourquoi la RDC refuse d'adopter la même politique.

Sur un autre registre, les violences sexuelles font partie des nombreuses injustices que subissent les femmes dans les zones troubles, notamment dans l'est de la RDC, et cela a contribué à ternir l'image du pays sur le plan international. Comment jugez-vous l'évolution du combat contre ce fléau ?

Pour combattre ce fléau, nous devons intensifier la lutte contre l'impunité. Dernièrement plus de 200 organisations de la société civile, dont notre organisation, ont adressé une lettre ouverte aux Nations Unies intitulée "Non à l'impunité aux viols et massacres perpétrés en RDC depuis la guerre dite de libération et les rébellions jusqu'à aujourd'hui". Dans cette lettre ouverte, il est demandé au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en tant qu'agence de l'ONU chargée de la lutte contre l'impunité de lever l'embargo sur la base de données, actuellement strictement confidentielle, identifiant les présumés auteurs des 617 incidents violents documentés dans le "Rapport du projet Mapping concernant les violations les

plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la RDC". Il est aussi demandé d'intensifier considérablement les efforts afin que des chambres spécialisées mixtes (congolaises et internationales) pour la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité soient instaurées sans plus de retard. Il est nécessaire que les parquets voient leur capacité renforcée en investigation et établissement de la preuve, en matière de responsabilité des supérieurs hiérarchiques et aussi en investigation et établissement de la preuve en matière de viol, notamment par la mise en place d'une banque de fichiers ADN permettant de mieux identifier les violeurs. Il est aussi essentiel qu'un "Fonds de garantie d'indemnisation des victimes" soit opérationnel permettant, entre autres, aux victimes de viols auxquelles un tribunal a octroyé des dommages et intérêts, de pouvoir percevoir effectivement cette réparation judiciaire.

D'aucuns pensent que les violences cesseront quand les femmes seront plus autonomes. Auparavant, on parlait d'émancipation de la femme, mais de nos jours, le concept à la mode est « l'autonomisation des femmes ». Quelle est, selon-vous, la différence entre ces deux notions ?

L'émancipation de la femme c'est revendiquer et réclamer ses droits, les mêmes que ceux des hommes et cela à tous les niveaux. Mais ces droits peuvent rester inscrits sur le papier mais ne pas être effectifs dans la réalité. Par conséquent, il est impératif aujourd'hui de donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale dans tous les secteurs. Il est essentiel d'édifier des économies solides, de réaliser les objectifs de développement durables, et d'améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés. C'est cela rendre la femme autonome. Il est nécessaire de construire une société où les hommes et les femmes se répartissent équitablement le pouvoir et ont accès à tous les droits dans tous les domaines ■



Mme Mawanzo, Directrice de l'Observatoire de la Parité en RDC/photos Tiers

Célébrations du Mois et de la Journée internationale de la Femme à travers la RDC



M. Denis Kambayi, Ministre des Sports prenant part au marathon féminin à Kinshasa

Kinshasa : la pratique du sport au cœur des festivités

Les activités commémoratives du Mois de la Femme ont débuté le dimanche 6 mars, avec la 5^{ème} édition du marathon féminin organisé par l'ONG Free box initiative, en partenariat avec la MONUSCO.

Dès 8h00 du matin, sur la Place du Cinquenaire, au Boulevard Triomphal, point de départ du marathon, elles ont répondu massivement à l'invitation. Des

femmes issues de toutes les catégories sociales, ainsi que des dizaines d'hommes étaient au rendez-vous.

C'est vers 9h30 que le Ministre congolais de la Jeunesse, des Sport et Loisirs, Denis Kambayi, a donné le coup d'envoi du marathon, d'une distance d'environ 15 kilomètres. Monsieur Kambayi s'est joint aux femmes pour démontrer combien son ministère accorde de l'importance au sport féminin, mais surtout encourager la

pratique du sport comme moyen de se maintenir en bonne santé.

Sous l'ambiance festive, accompagné de la fanfare, le marathon a duré une heure pour atteindre le point d'arrivée, le stade Vélodrome de Kintambo.

Après le marathon, un match de football a été organisé au stade Vélodrome, opposant l'équipe féminine de la MONUSCO à celle des femmes des médias. Les femmes de la MONUSCO l'ont remporté sur un score de 4 buts à zéro.

De nombreux cadeaux ont été remis aux 500 femmes lauréates du marathon et aux deux équipes féminines dont des blocs-notes, des stylos, des porte-clés de la MONUSCO.

Pour clôturer la journée, la présidente de l'ONG Free Box initiative, Mamy Mujanyi a, dans son mot de circonstance, remercié la MONUSCO d'avoir facilité la réalisation de ces activités sportives en faveur des femmes. Elle a, en outre, félicité toutes les femmes présentes pour leurs efforts fournis tant pour le marathon que pour le match de football.

Pour sa part, Florence Marchal, Chargée de communication et Coordinatrice du Groupe de Communication des Nations Unies, a indiqué qu'en commémorant la 41^{ème} Journée internationale de la femme



L'équipe féminine de foot de la MONUSCO (en blanc) jouant contre celle des femmes des médias

placée, cette année, sous le thème : *“Planète 50-50 d’ici 2030 : Franchissons le pas pour l’égalité des sexes”*, la MONUSCO voudrait exprimer son soutien aux engagements pris par la RDC, notamment dans la Constitution instaurant la parité hommes-femmes, ainsi que dans les recommandations des concertations nationales en faveur d’un engagement accru des femmes dans la sphère politique.

Pamela Lubaki Kheya

Uvira : la Journée célébrée sous le signe du dialogue inter-communautaire et la sensibilisation aux droits des femmes

C’est à Mutarule dans la Plaine de la Ruzizi que les Sections de l’Information publique et des Affaires civiles de la MONUSCO-Uvira ont lancé, le mardi 8 mars, les activités liées au *“Mois de la Femme”*, édition 2016. Placées sous le signe de la protection des civils et de la consolidation de la paix, ces activités ont démarré par une rencontre inter-communautaire. Des centaines de représentants des différentes communautés locales se sont ainsi retrouvés à Mutarule I, à une quarantaine de kilomètres d’Uvira au Sud-Kivu, à l’invitation de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC : Bafuliiru, Banyamulenge, Barundi et Batwa ont, le temps d’une journée, mis de côté leurs différences, leurs différends, pour *“célébrer la Femme”*. Dans leurs adresses de bienvenue, les Chefs de Villages de Mutarule I et Mutarule II ont tous les deux remercié la Monusco pour avoir choisi leur localité pour célébrer le 8 mars; mais surtout *“pour les efforts inlassables fournis par la Mission onusienne pour que les Communautés soient soudées et que la xénophobie soit bannie”*. Ensuite, les quelque cinq cents participants ont assisté à des danses folkloriques de chacune des Communautés, histoire de mettre en avant la diversité culturelle locale. Puis, c’est sous une fine pluie que les représentantes des femmes Bafuliiru, Batwa, Banyamulenge, Barundi ainsi que des épouses de militaires ont pris la parole. Toutes ont salué l’initiative de la MONUSCO qui a permis à ces différentes Communautés de se retrouver ensemble, sans distinction, *“alors que d’ordinaire, nous vivons séparément”*, comme l’a déclaré la représentante des Barundi. Quant à son homologue Batwa (autochtone), elle a remercié la Mission d’avoir permis à sa Communauté de prendre part, pour la première fois, à une telle manifestation, expliquant qu’ils se sont toujours sentis marginalisés. Enfin, la MONUSCO a rappelé à tous le sens de cette Journée et le devoir de



Rencontre entre la MONUSCO et les femmes d’Uvira au cours des célébrations du mois de la femme

la société envers les femmes. Le représentant de la Mission onusienne a mis l’accent sur la nécessaire éducation des filles, la nécessité pour toutes les communautés de la Plaine de la Ruzizi de cohabiter pacifiquement, sans distinction ethnique ni de sexe. *“Unis, vous serez plus forts; divisés, vous vous affaiblirez et réduirez vos opportunités de développement”*, leur a-t-il lancé.

La MONUSCO sensibilise les femmes d’Uvira sur leurs droits

La Section de l’Information publique de la MONUSCO-Uvira a organisé vendredi, le 11 mars 2016, au Stade de l’Unité de la Cité, une rencontre avec plusieurs Associations et Mouvements féminins. Près d’une centaine de femmes d’Uvira et ses environs ont pris part à cette rencontre, dont la Cheffe de Cité d’Uvira, Jeanne-d’Arc Chakupewa et la Responsable du Bureau Genre du Territoire, Marie Mithila Ponga. Cette rencontre s’est déroulée sous forme d’échanges (d’expériences) entre le personnel féminin de la MONUSCO-Uvira et ces femmes qui ont reconnu manquer de stratégies pour participer massivement au processus électoral, lutter contre les abus et violences dont elles sont quotidiennement victimes dans leurs foyers; bref, des femmes qui ont affirmé ignorer presque tout de leurs droits.

Les différents orateurs de la MONUSCO ont d’abord rappelé les efforts faits par la RDC avec l’appui de ses partenaires pour la promotion de la femme; ils ont ensuite épinglé quelques-uns des nombreux freins qui retardent l’épanouissement de la femme congolaise, à commencer par la femme elle-même. Jostinah Mwangombe

de l’Unité Pénitentiaire de la MONUSCO-Uvira et Kenyane a invité les femmes à s’entraider et à être plus solidaires, en se regroupant en Associations pour être plus fortes. Elle a également dénoncé le *“silence coupable”* de certaines femmes qui, au nom de traditions et coutumes, voire par peur de représailles, préfèrent se taire et subir toutes sortes d’abus et de violations de leurs droits: *“votre silence est le meilleur allié des violences dont vous êtes quotidiennement l’objet dans vos foyers*, leur a-t-elle lancé, sous des applaudissements. Quant à Consolatrice Muzuri de la Section des Affaires civiles de la MONUSCO-Uvira, elle a surtout mis l’accent sur l’éducation de la jeune fille, car a-t-elle souligné, l’ignorance constitue un sérieux frein à l’épanouissement de la femme.

Il s’en est suivi un long échange de questions-réponses de près de deux heures, les participants ont échangé sur les pistes de réflexions, des stratégies et suggestions proposées aux participantes pour ne plus *“souffrir en silence, seules dans son coin”*, pour peser sur le processus électoral ou participer aux instances de prise de décision. Au final, les participantes sont reparties satisfaites de cette rencontre. Louise Esango de l’ONG locale FEPAJUS, Femmes pour la Paix et Justice Sociale a, au nom de toutes les femmes présentes, *“remercié la MONUSCO pour cette initiative unique et bénéfique à toutes les femmes. Nous avons beaucoup appris et repartons heureuses”*. Elle s’est engagée avec les autres femmes leaders à aller *“transmettre aux mamans qui n’ont pas pu venir ce que nous avons appris ici”*.

Jean-Tobie Okala

Dungu : les femmes revendiquent l'autonomisation économique et la participation politique

Un défilé a été organisé entre le siège de la Radio Dungu FM et l'esplanade du Bureau du territoire. Des milliers de femmes y ont pris part. Dans son mot de circonstance, Madame Françoise Sungufue Bati, parlant au nom du collectif des femmes de Dungu, a remercié et félicité les responsables de la MONUSCO-Dungu pour leur soutien. "La MONUSCO-Dungu a prêté main forte au comité, par ses contacts, pour l'appui logistique et financier provenant de ses différentes Sections. Donc, pour cette raison, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'égard du personnel de la Mission", a-t-elle indiqué.



Photo MONUSCO/Lasana Dabo

Les femmes de Dungu visitant les stands d'expositions des Sections de la MONUSCO

Selon Madame Bati, la femme et la jeune fille traversent des situations difficiles dans le territoire de Dungu, en particulier, et en Provinces du Haut et Bas-Uélé, en général, notamment dans les domaines l'éducation, de la santé, de l'emploi, bref sur les plans économique et politique. Elle appelle les autorités locales et les partis politiques à apporter une solution à ces problèmes pour garantir l'autonomisation et la participation politique de celles-ci. "Quand le monde célèbre la Journée Internationale des droits de la femme, chaque peuple, chaque pays, chacun de nous fait le bilan des avancées dans la lutte contre les inégalités des conditions de la femme face aux hommes dans notre milieu. Ces conditions doivent être améliorées davantage", a-t-elle dit.

Par ailleurs, le collectif des femmes de Dungu a aussi dénoncé le manque de structures financières, telles que les banques,

qui pourraient accorder des micro-crédits aux femmes. "L'expression 'autonomisation de la femme' semble être un simple slogan au niveau de Dungu, car aucune banque ne se retrouve dans ce chef-lieu de territoire", a-t-elle regretté.

Les cérémonies se sont clôturées par une marche pacifique organisée samedi 12 mars 2016 autour du thème "Libération de tous les enfants des mains des groupes armés". Les femmes issues des quatre quartiers de Dungu, à savoir Uye, Ngilima, Musa et Bamukandi, ont formé une chaîne humaine comme message devant l'esplanade du bureau du Territoire sous le regard attentif de l'Administrateur du Territoire. Elles lancent ceci en chœur: "Nous femmes, nous nous opposons au recrutement de nos

enfants. La place des enfants n'est pas dans l'armée, dans la brousse, dans le mariage précoce avec grossesse précoce. Mais plutôt à l'école! Pourquoi vouloir faire disparaître notre génération? Car l'avenir d'un pays est la jeunesse".

Les femmes de Dungu ont ensuite remis un mémorandum à l'autorité locale avant de poursuivre la marche vers le Quartier Général de la MONUSCO-Dungu où elles ont participé à une présentation autour du thème : "Le parcours spectaculaire de la femme marocaine : de la période coloniale à nos jours". Ladite présentation était faite par le Commandant Hamid Abboudi du contingent marocain. Enfin, elles ont participé à une visite guidée des stands des différentes Sections de la MONUSCO-Dungu avec explications des responsables.

Lansana Dabo

Goma : la MONUSCO exprime sa solidarité avec les femmes détenues

La Journée Internationale des femmes a été placée sous le sceau du plaidoyer en faveur de celles privées de liberté, parfois en attente de procès ou de la régularisation de leur détention, souvent accompagnées d'enfants en bas âge et dans un dénuement extrême.

La Section d'Appui à la Justice et à l'Administration pénitentiaire (SAJAP) de la MONUSCO, conjointement avec le Ministère provincial de tutelle, a souhaité que la Journée ait un véritable impact dans la vie des 40 femmes de la prison de Goma et des quatre filles mineures de l'Etablissement de garde et d'éducation de l'Etat (EGEE).

"Nous voulons leur donner les moyens de se présenter devant une cour, et donc contribuer à la réduction de leur détention préventive", a souligné Margaret Chuma, coordinatrice de la SAJAP, avant d'ajouter que "l'action se poursuivra, puisque nous continuerons de plaider pour elles auprès des autorités provinciales de la Justice, et que des femmes juristes viendront les rencontrer et leur prodigueront des conseils dans ce sens".

Le message semble être passé, car sur recommandation de la SAJAP, une inspection du Parquet de Grande Instance a abouti à la régularisation de sept femmes, et deux détenues mineures ont été libérées séance tenante par le juge-président de l'EGEE et réunifiées le même jour avec leur famille.

Par ailleurs, il s'agissait pour les organisateurs de promouvoir le droit au loisir de ces femmes qui, bien que privées de liberté, sont partie intégrante de la société. C'est pourquoi une pièce de théâtre illustrant le thème de l'année, de nombreux cadeaux et un repas leur ont été offerts en fin d'après-midi.

Fathya Waberi

Lubumbashi : Le personnel féminin de la MONUSCO au secours des malades en traumatologie de l'Hôpital Sendwe

Dans le cadre de la célébration du mois de la femme, le personnel féminin de la MONUSCO à Lubumbashi a remis un important lot de médicaments et matériels médicaux à l'Hôpital Jason Sendwe de Lubumbashi. Ce lot de médicaments et matériels permettra la prise en charge sanitaire des malades admis au pavillon de Traumatologie. Ce don est constitué notamment d'une dizaine de cartons des médicaments, comme des



Photo MONUSCO/Denise Maheho Mwasi

Un groupe du personnel féminin de la MONUSCO à Lubumbashi remettant des lots de médicaments à l'hôpital Sendwe

antibiotiques, des médicaments contre les douleurs, d'autres pour soigner des brûlures, des désinfectants et d'autres accessoires médicaux.

Les médicaments et le matériel médical ont été acquis grâce à une collecte de fonds au sein de la MONUSCO-Lubumbashi. La Section médicale de la MONUSCO a appuyé cette action en dotant les femmes travailleuses d'une autre quantité des produits et consommables médicaux. Les femmes de la MONUSCO ont remis ces médicaments à 35 patients du pavillon de traumatologie de l'hôpital Sendwe. Il s'agit des accidentés et des brûlés dont la plupart viennent des localités éloignées de Lubumbashi. Parmi eux, certains venaient de passer plusieurs jours sans soins par manque de médicaments ou par manque d'argent pour s'en procurer. Le service de traumatologie qui manque aussi de matériels, a reçu quelques pincettes et ciseaux. Notons que cette action a été menée en collaboration avec les gestionnaires dudit hôpital.

Les bénéficiaires ont d'ailleurs précisé que ce don est une aubaine parce qu'il y a certains d'entre eux qui ont fait beaucoup de jours sans changer de pansements.

Denise Maheho Mwasi

Kalemie : la MONUSCO apporte un appui juridique aux femmes détenues en prison

La Section d'Appui à la Justice et à l'Administration pénitentiaire (JCS) – Kalemie (Province du Tanganyika) a pris l'initiative de vérifier la situation carcérale de toutes les femmes détenues à la prison centrale de Kalemie.

Afin d'évaluer l'état d'avancement

de leurs dossiers, la Section JCS a eu un entretien avec 19 détenues, dont une mineure. De même, la Section a rencontré tour à tour le greffier du Tribunal de paix et celui du Tribunal de grande instance (TGI) de Kalemie, le secrétaire du parquet de grande instance, le Président du Tribunal de paix et deux magistrats du parquet près le Tribunal de paix de Kalemie. Les démarches ainsi menées ont permis de relever que neuf dossiers sont en cours devant le Tribunal de grande instance de Kalemie, deux devant le Tribunal de paix et deux en instruction au parquet près le Tribunal de paix de la ville, tandis que cinq dossiers ont connu un jugement avec condamnation. Quant à la fille mineure, elle est placée sous l'ordonnance du Président du Tribunal de paix faisant office de Tribunal pour enfants, en attendant de retrouver ses parents ou de lui trouver une famille d'accueil. Par ailleurs, la seule préoccupation soulevée concernait la femme condamnée à 20 ans qui n'a pas eu la possibilité d'interjeter appel du jugement la condamnant. A ce sujet, la Section a sensibilisé le greffier pénal du TGI afin qu'il dactylographie le jugement et le lui signifie.

La Section JCS a communiqué ensuite à chacune des détenues, l'état de leur dossier et la suite de la procédure. Cette initiative a été saluée par les intéressées qui ont émis le souhait de la voir se poursuivre.

Par ailleurs, la MONUSCO et les autorités judiciaires ont inauguré, le 3 mars 2016, la cellule pour femmes et filles au Tribunal de grande Instance de Kalemie, cellule dont les travaux de construction ont été réalisés grâce aux fonds alloués au titre de projets à impact rapide de la MONUSCO ■

Marcelline Comlan



Photo MONUSCO/Marcelline Comlan

Une vue du lieu de détention des femmes prisonnières à Kalemie



POUR UN MONDE 50-50 EN 2030
FRANCHISSONS LE PAS
POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

